Lettres de Salluste à César

Salluste

Salluste

Lettres à César

Traduction par Charles du Rozoir.
Œuvres complètes de Salluste, Texte établi par Charles du Rozoir, Jean-Pierre Charpentier, Félix LemaistreGarnier Frères, libraires-éditeurs, 1865 (p. 269-310).

◄ Conjuration de Catilina. Fragments de la grande histoire ►

LETTRES

DE C. C. SALLUSTE À C. CÉSAR

PRÉFACE

Les anciens éditeurs et traducteurs de Salluste avaient interverti l'ordre de ces deux *Lettres à César*, plaçant la première celle qui est ici la seconde, et de la seconde faisant la première ; mais de Brosses, Beauzée, et après eux MM. Salverte, Dureau de Lamalle, Lebrun et Burnoufles ont replacées dans l'ordre convenable à la vérité historique, et à la suite logique des idées, qui sont bien différentes dans l'une et dans l'autre.

Dans la première, qui a été écrite environ un an avant la rupture de Pompée et de César, dans le temps où celui-ci se bornait à demander un second consulat (an de Rome 705), ou selon quelques traducteurs, postérieurement au passage du Rubicon, et antérieurement à l'arrivée de César à Rome, Salluste montre comment le peuple a peu à peu dégénéré de son antique simplicité, de ses mœurs pures et innocentes, de son amour désintéressé de la liberté ; il indique ensuite les moyens les plus propres à faire renaître dans les Romains leur primitive vertu : il faut appeler à Rome des citoyens nouveaux et les mêler avec les anciens ; instituer des tribunaux, et dans ces tribunaux quelque chose qui ressemble à notre jury ; établir une égalité parfaite entre les citoyens pauvres et les citoyens riches, soit qu'il faille créer des magistrats, ou participer d'une manière quelconque aux affaires de la république : semblant de liberté dans le despotisme. Il demande aussi que l'on donne à l' éducation de la jeunesse une direction morale, qu'on rétablisse les bonnes mœurs qu'on a détruites, ou du moins qu'on diminue la cupidité des richesses. Tous conseils fort sages assurément, et dont quelques-uns ont été mis en pratique par César ; mais qui les donne ? est-ce le spoliateur de l'Afrique ; l'homme qui avait dilapidé les deniers du fisc et ceux des particuliers ? Oui, c'est bien le même personnage ; c'est le sénateur, chassé du sénat pour ses désordres ; c'est aussi le tribun factieux qui, de démagogue devenu partisan du pouvoir, en même temps qu'il parle des moyens de rétablir la liberté de Rome, conseille à César de transformer la république en monarchie, et s'emporte par avance contre ceux à qui ce changement pourrait ne pas agréer : « Je ne l'ignore pas, dit-il, quand ce changement s'opérera, les nobles deviendront furieux, indignés qu'ils seront que tout soit ainsi confondu, et qu'une telle servitude soit imposée

aux citoyens. » Les nobles qui, pour renverser la tyrannie que Salluste encourageait, eussent, selon son expression, excité des tempêtes, n'auraient-ils pas bien plus naturellement invoqué, pour justifier leur conduite, cette même liberté, que ne l'invoquait Salluste pour justifier la domination de César ?

La seconde lettre fut évidemment écrite après la bataille de Pharsale, peut-être même après l'entier achèvement de la guerre civile. L'auteur s'attache à montrer à César les difficultés qui doivent naître sous ses pas, à mesure qu'il voudra affermir sa puissance ; ce qu'il y a à craindre, ce n'est plus la paix, mais la guerre. Pour sortir heureusement de cette position périlleuse, il doit calmer les haines, faire taire ses propres vengeances : la clémence, en ramenant la concorde, peut seule assurer l'existence de la république. À ces conseils de modération, Salluste joint des avis plus pratiques : il veut que l'on augmente le nombre des sénateurs, et qu'on établisse le scrutin secret ; il s'élève de nouveau contre la fureur des richesses et demande qu'on abolisse l'usure pour l'avenir.

Deux commentateurs, Cortius et Carrion, ont, nous l'avons dit, contesté à Salluste ce titre littéraire. Carrion en a donné pour preuve qu'aucun grammairien n'a cité ces deux Lettres. Mais ce silence n'est pas très-concluant ; car, quand la *Grande Histoire de Salluste*, quand son *Catilina* et son *Jugurtha* fournissaient aux scoliastes tant d'exemples, ils ont bien pu négliger ces deux Lettres, qui, par leur sujet, n'eurent sans doute que peu de publicité, et ne pouvaient guère devenir classiques dans les écoles de Rome ; ce ne sont en effet que deux pamphlets politiques. Il faut donc, bien que l'on puisse avoir quelques doutes, se ranger à l'opinion générale, qui les a attribuées à Salluste et les lui maintient.

Cependant je ne saurais partager l'avis de certains traducteurs qui trouvent que dans aucun de ses écrits Salluste ne déploie plus d'énergie de style, plus de concision et plus de profondeur. Sans doute on y retrouve cette vigueur d'expression et ce relief de la phrase que l'on admire dans le *Jugurtha* et le *Catilina* ; mais souvent aussi l'obscurité et l'embarras s'y font sentir. Les idées surtout me paraissent manquer d'ordre et de clarté ; c'est, si je l'ose dire, une brochure vive et quelquefois éloquente, mais encore plus violente et déclamatoire.

LETTRES

DE C. C SALLUSTE A C. CÉSAR

PREMIÈRE LETTRE.

I. Je sais combien il est difficile (1) et délicat de donner des conseils à un roi, à un général, à tout mortel enfin qui se voit au faîte du pouvoir ; car, autour des hommes puissants, la foule des conseillers abonde, et personne ne possède assez de sagacité ni de prudence pour prononcer sur l'avenir. Souvent même les mauvais conseils plutôt que les bons tournent à bien (2), parce que la fortune fait mouvoir au gré de son caprice presque toutes les choses humaines (3).

Pour moi, dans ma première jeunesse, porté par goût à prendre part aux affaires publiques, j'en ai fait l'objet d'une étude longue et sérieuse, non dans la seule intention d'arriver à des dignités que plusieurs avaient obtenues par de coupables moyens, mais aussi pour connaître à fond l'état de la république sous le rapport civil et militaire, la force de ses armées, de sa population, et l'étendue de ses ressources.

Préoccupé donc de ces idées, j'ai cru devoir faire au dévouement que vous m'inspirez le sacrifice de ma réputation et de mon amour-propre, et tout risquer, si je puis ainsi contribuer en quelque chose à votre gloire. Et ce n'est point légèrement, ni séduit par l'éclat de votre fortune, que j'ai conçu ce dessein, c'est qu'entre toutes les qualités qui sont en vous, j'en ai reconnu une vraiment admirable : cette grandeur d'âme qui, dans l'adversité, brille toujours chez vous avec plus d'éclat qu'au sein de la prospérité (4). Mais, au nom des dieux, votre magnanimité est assez connue, et les hommes seront plutôt las de vous payer un tribut de louanges et d'admiration, que vous de faire des actions glorieuses.

II. J'ai reconnu, en effet, qu'il n'est point de pensée si profonde, que chez vous un instant de réflexion ne fasse aussitôt jaillir ; et, si je vous expose mes idées en politique, ce n'est pas avec une confiance présomptueuse dans

ma sagesse ou dans mes lumières ; mais j'ai pensé que, au milieu des travaux de la guerre, au milieu des combats, des victoires et des soins du commandement, il serait utile d'appeler votre attention sur l'administration intérieure de Rome. Car, si vos projets se bornaient à vous garantir des attaques de vos ennemis et à défendre contre un consul malveillant (5) les bienfaits du peuple, ce serait une pensée trop au-dessous de votre grande âme. Mais, si l'on voit toujours en vous ce courage qui, dès votre début, abattit la faction de la noblesse ; qui, délivrant le peuple romain d'un dur esclavage, le rendit à la liberté ; qui, durant votre préture (6), a su, sans le secours des armes, disperser vos ennemis armés ; et qui, soit dans la paix, soit dans la guerre, accomplit tant de hauts faits, que vos ennemis n'osent se plaindre que de vous voir si grand, vous accueillerez les vues que je vais vous exposer sur la haute administration de l'État ; j'espère qu'elles vous sembleront vraies, ou du moins bien peu éloignées de la vérité.

III. Or, puisque Cn. Pompée, ou par ineptie ou par son aveugle penchant à vous nuire, a fait de si lourdes fautes, qu'on peut dire qu'il a mis les armes à la main de ses ennemis, il faut que ce qui par lui a porté la perturbation dans l'État devienne par vous l'instrument de son salut. Son premier tort (7) est d'avoir livré à un petit nombre de sénateurs la haute direction des recettes, des dépenses, du pouvoir judiciaire, et laissé dans la servitude (8) et soumis à des lois injustes le peuple romain, qui auparavant possédait la puissance souveraine. Quoique le droit de rendre la justice ait été, comme antérieurement, dévolu aux trois ordres, cependant ce sont ces mêmes factieux qui administrent, donnent, ôtent ce qui leur plaît ; ils oppriment les gens de bien, ils élèvent aux emplois leurs créatures : point de crime, point d'action honteuse ou basse, qui leur coûte pour arriver au pouvoir ; tout ce qui leur convient, ils l'obtiennent ou le ravissent ; enfin, comme dans une ville prise d'assaut, ils n'ont de loi que leur caprice ou leur passion.

Ma douleur serait moins vive, je l'avoue, s'ils fondaient sur une victoire due à leur courage ce droit d'asservir qu'ils exercent à leur gré ; mais ces hommes si lâches, qui n'ont de force, de vertu, qu'en paroles, abusent insolemment d'une domination que le hasard ou la négligence d'autrui leur ont mise dans les mains. Est-il, en effet, une sédition, une guerre civile qui ait exterminé tant et de si illustres familles ? à qui la victoire inspira-t-elle jamais tant de violence, tant d'emportement ?

IV. L. Sylla (9), à qui, dans sa victoire, tout était permis par le droit de la guerre, savait bien que la perte de ses ennemis ajoutait à la force de son parti ; cependant, après en avoir sacrifié un petit nombre, il a mieux aimé retenir les autres par des bienfaits que par la crainte. Mais aujourd'hui, grands dieux, avec Caton, L. Domitius et tous les autres chefs de la même faction, quarante sénateurs et une foule de jeunes gens de grande espérance ont été frappés comme des victimes ; et toutefois la rage de ces hommes conjurés à notre perte n'est pas encore assouvie par le sang de tant de malheureux citoyens : l'abandon des orphelins, la triste vieillesse des pères et des mères, les gémissements des maris, la désolation des épouses, rien n'a pu empêcher ces âmes inhumaines de se porter à des attentats, à des accusations de plus en plus atroces, pour dépouiller les uns de leur dignité (10), les autres du droit de citoyen (11).

Et de vous, César, que dirai-je ? de vous que ces hommes, pour comble de lâcheté, veulent abaisser au prix de leur sang ? moins sensibles qu'ils sont au plaisir de cette domination, qui leur est échue contre toute apparence, qu'au regret d'être témoins de votre élévation ; et plus volontiers mettraient-ils pour vous perdre la liberté en péril que de voir par vos mains le peuple romain élevé au faîte de la grandeur. Voilà donc ce qui vous fait une loi d'examiner avec la plus profonde attention comment vous pourrez établir et consolider votre ouvrage. Je n'hésiterai point, de mon côté, à vous exposer le résultat de mes réflexions, sauf à votre sagesse d'adopter ce qui vous paraîtra juste et convenable.

V. La république fut toujours divisée en deux classes, je le pense, et la tradition de nos pères en fait foi : les patriciens et les plébéiens. Aux patriciens fut primitivement dévolue l'autorité suprême ; mais dans le peuple n'en résidait pas moins la force réelle. Aussi y eut-il souvent scission dans l'État ; et la noblesse ne cessa de perdre de ses privilèges, tandis que les droits du peuple s'étendaient. Ce qui faisait que le peuple vivait libre, c'est qu'il n'y avait personne dont le pouvoir fût au-dessus des lois : ce n'étaient ni les richesses, ni l'orgueil, mais la considération et la valeur, qui mettaient le patricien au-dessus du plébéien. Dans son champ ou à l'armée, le moindre citoyen, ne manquant jamais de l'honnête nésessaire, se suffisait à lui-même, suffisait à la patrie. Mais, lorsque, chassés peu à peu de leur patrimoine (12), les citoyens eurent été réduits par l'oisiveté et la misère à

n’avoir plus de demeure assurée, ils commencèrent à compter sur les richesses d’autrui, et à faire de leur liberté et de la chose publique un trafic honteux. Ainsi, peu à peu, le peuple, qui était souverain et en possession de commander à toutes les nations, est venu à se désorganiser (13) ; et, au lieu d’une part dans l’autorité publique, chacun s’est créé sa servitude particulière. Or cette multitude, d’abord infectée de mauvaises mœurs, puis adonnée à une diversité infinie de métiers et de genres de vie, composée d’éléments incohérents, est, à mon avis, bien peu propre au gouvernement de l’État. Cependant, après l’introduction de nouveaux citoyens, j’ai grand espoir que tous se réveilleront pour la liberté, puisque chez les uns naîtra le désir de conserver cette liberté, et chez les autres celui de mettre fin à leur servitude. Je pense donc que, ces nouveaux citoyens mêlés avec les anciens, vous pourrez les établir dans les colonies (14) : ainsi s’accroîtront nos forces militaires, et le peuple, occupé des travaux honorables, cessera de faire le malheur public.

VI. Mais je n’ignore pas, je ne me cache pas combien l’exécution de ce plan excitera la fureur et les emportements des nobles : alors ils s’écrieront avec indignation que l’on bouleverse tout, que c’est imposer une servitude aux anciens citoyens, qu’enfin c’est transformer en royaume une cité libre, si par le bienfait d’un seul une multitude nombreuse parvient au droit de cité. Quant à moi, j’établis en principe que celui-là se rend coupable d’un grand crime, qui obtient la popularité au détriment de la république ; mais, du moment où le bien public tourne aussi à l’avantage particulier, hésiter à l’entreprendre, c’est, à mon avis, indolence, c’est lâcheté. M. Livius Drusus (15), dans son tribunal, eut constamment en vue de travailler de toute sa puissance pour la noblesse, et, dans le commencement, il ne voulut rien faire qui ne lui eût été conseillé par les nobles eux-mêmes. Mais ces factieux, pour qui le plaisir de tromper et de nuire l’emportait sur la foi des engagements, n’eurent pas plutôt vu un seul homme départir à un grand nombre d’individus le plus précieux des biens, que chacun d’eux, ayant la conscience de ses intentions injustes et perverses, jugea de M. Livius Drusus d’après soi-même. Craignant donc que, par un si grand bienfait, il ne s’emparât seul du pouvoir, ils réunirent contre lui leurs efforts et firent échouer ses projets, qui n’étaient, après tout, que les leurs. C’est donc pour vous, général, une raison de redoubler de soins, afin de vous assurer des amis dévoués et de nombreux appuis.

VII. Combattre un ennemi de front et le terrasser n'est pas difficile à un homme de cœur ; ne savoir ni tendre des pièges ni s'en défendre, telle est la disposition des gens de bien. Lors donc que vous aurez introduit ces hommes dans la cité, le peuple étant ainsi régénéré, appliquez surtout votre attention à entretenir les bonnes mœurs, à cimenter l'union entre les anciens et les nouveaux citoyens. Mais le plus grand bien, certes, que vous puissiez procurer à la patrie, aux citoyens, à vous-même, à nos enfants, à l'humanité enfin, ce sera de détruire l'amour de l'argent, ou au moins de l'affaiblir autant que possible : autrement on ne saurait, soit en paix, soit en guerre, administrer ni les affaires privées ni les affaires publiques. Car, là où a pénétré l'amour des richesses, il n'est plus d'institutions, d'arts utiles, de génie, qui puissent résister : l'âme elle-même, tôt ou tard, finit par succomber.

J'ai souvent entendu citer les rois, les villes, les nations, auxquels leur opulence a fait perdre de grands empires acquis par leur courage au temps de la pauvreté. Et cela n'a rien d'étonnant : car, dès que l'homme de bien voit le méchant, à cause de ses richesses, plus honoré, mieux accueilli que lui, il s'indigne d'abord, puis il roule mille pensées dans son cœur ; mais, si l'orgueil l'emporte toujours de plus en plus sur l'honneur, et l'opulence sur la vertu, il perd courage et quitte les vrais biens pour la volupté. La gloire, en effet, est l'aliment de l'activité ; et, si vous la retranchez[(16)], la vertu toute seule est, par elle-même, pénible et amère. Enfin, là où les richesses sont en honneur, tous les biens véritables sont avilis, la bonne foi, la probité, la pudeur, la chasteté : car, pour arriver à la vertu, il n'est qu'un chemin toujours rude ; mais chacun court à la fortune par où il lui plaît, elle s'obtient indifféremment par de bonnes ou de mauvaises voies. Commencez donc par renverser la puissance de l'or ; que le plus ou le moins de fortune ne donne point, n'ôte point le droit de prononcer sur la vie, sur l'honneur des citoyens, comme aussi que la préture, le consulat, soient accordés, non d'après l'opulence, mais d'après le mérite : on peut s'en rapporter au peuple pour juger les magistrats qu'il doit élire. Laisser la nomination des juges au petit nombre, c'est du despotisme ; les choisir d'après la fortune, c'est de l'injustice. Tous les citoyens de la première classe doivent donc être appelés aux fonctions de juge, mais en plus grand nombre qu'ils n'y sont admis aujourd'hui. Jamais les Rhodiens, ni bien d'autres cités, n'ont eu à se repentir de la composition de leurs tribunaux, où, sans distinction et d' après

la loi du sort, le riche et le pauvre prononcent également sur les plus grandes et sur les moindres affaires. Quant à l'élection des magistrats, ce n'est pas sans raison que j'approuve la loi promulguée par C. Gracchus dans son tribunat, pour que les centuries fussent prises, d'après le sort, dans les cinq classes sans distinction. Devenus ainsi égaux en honneur (17) et en fortune, ce sera par le mérite que les citoyens s'empresseront de se surpasser l'un l'autre.

VIII. Voilà les remèdes puissants que j'oppose aux richesses : car, aussi bien que toute autre chose, on ne les loue ; on ne les recherche que pour leur utilité : ce sont les récompenses qui mettent en jeu la perversité. Otez-les, personne absolument ne veut faire le mal sans profit. Au surplus, l'avarice, ce monstre farouche, dévorant, ne saurait être tolérée : partout où elle se montre, elle dévaste les villes et les campagnes, les temples et les maisons ; elle foule aux pieds le sacré et le profane ; point d'armées, point de murailles, où elle ne pénètre par sa seule puissance ; réputation, pudeur, enfants, patrie, famille, elle ne laisse rien aux mortels. Mais, faites tomber le crédit de l'argent, les bonnes mœurs triompheront sans peine de toute cette grande influence de la cupidité.

Ces vérités sont reconnues par tous les hommes, justes ou pervers ; vous n'aurez cependant pas de médiocres combats à soutenir contre la faction de la noblesse ; mais, si vous vous garantissez de leurs artifices, tout le reste vous sera facile : car, s'ils avaient un mérite réel, ils se montreraient les émules des gens de bien plutôt que leurs détracteurs ; mais c'est parce que l'indolence, la lâcheté, l'apathie, les dominent, qu'ils murmurent, qu'ils cabalent et qu'ils regardent la renommée d'autrui comme leur déshonneur personnel.

IX. Mais à quoi bon vous parler d'eux encore, comme d'êtres inconnus ? M. Bibulus (18) a fait éclater son courage et sa force d'âme durant son consulat : inhabile à s'énoncer, il a dans l'esprit plus de méchanceté que d'adresse. Qu'oserait celui pour qui la suprême autorité du consulat a été le comble de la dégradation ? Et L. Domitius (19) est-il un homme bien redoutable, lui qui n'a pas un membre qui ne soit un instrument d'infamie ou de crime : langue sans foi, mains sanglantes, pieds agiles à la fuite, plus déshonnêtes encore les parties de son corps qu'on ne peut honnêtement

nommer ? Il en est un cependant, Caton (20), dont l'esprit fin, disert, adroit, ne me paraît pas à mépriser. Ce sont qualités que l'on acquiert à l'école des Grecs ; mais la vertu, la vigilance, l'amour du travail, ne se trouvent nulle part chez les Grecs. Et croira-t-on que des gens qui, par leur lâcheté, ont perdu chez eux leur liberté fournissent de bien bons préceptes pour conserver l'empire ? Tout le reste de cette faction se compose de nobles sans caractères, et qui, semblables à des statues, ne donnent à leur parti d'autre appui que leur nom. L Postumius (21) et M. Favonius me semblent des fardeaux superflus dans un grand navire : s'il arrive à bon port, on en tire quelque parti ; mais, au premier orage, c'est d'eux qu'on se défait d'abord, comme de ce qu'il y a de moins précieux. Maintenant que j'ai indiqué les moyens propres, selon moi, à régénérer et à réformer le peuple, je vais passer à ce qu'il me semble que vous devez faire à l'égard du sénat.

X. Lorsque avec l'âge mon esprit se fut développé, assez peu j'exerçai mon corps aux armes et à l'équitation, mais j'appliquai mon intelligence à la culture des lettres, consacrant ainsi aux travaux la portion de moi-même que la nature avait douée d'une plus grande vigueur (22). Or tout ce que m'ont appris dans ce genre de vie la lecture et la conversation m'a convaincu que tous les royaumes, toutes les cités, tous les peuples, ont été puissants et heureux tant qu'ils ont obéi à de sages conseils ; mais qu'une fois corrompus par la flatterie, la crainte ou la volupté, leur puissance a été aussitôt affaiblie ; qu'ensuite l'empire leur a été enlevé ; qu'enfin ils sont tombés dans l'esclavage.

Il m'est bien démontré aussi que celui qui se voit au-dessus de ses concitoyens par le rang et le pouvoir prend fortement à cœur le bien de l'État. Pour les autres, en effet, le salut de l'État n'est que la conservation de leur liberté ; mais celui qui, par son mérite, s'est élevé aux richesses, aux distinctions, aux honneurs, pour peu que la république ébranlée éprouve quelque agitation, aussitôt son âme succombe sous le poids des soucis et de l'anxiété. C'est tout à la fois sa gloire, sa liberté, sa fortune, qu'il lui faut défendre : il faut que partout il soit présent et s'évertue. Plus, dans les temps heureux, il s'est vu dans une situation florissante, plus, dans les revers, il est en proie à l'amertume et aux alarmes. Lors donc que le peuple obéit au sénat comme le corps à l'âme, lorsqu'il exécute ses décisions, c'est dans la sagesse que les sénateurs trouvent leur force ; le peuple n'a pas besoin de

tant de sagacité. Aussi nos ancêtres, accablés sous le poids des guerres les plus rudes, après la perte de leurs soldats, de leurs chevaux, de leur argent, ne se lassèrent jamais de combattre armés pour l'empire : ni l'épuisement du trésor public, ni la force de l'ennemi, ni les revers, rien ne fit descendre leur cœur indomptable à penser que, tant qu'il leur resterait un souffle de vie, ils pussent céder ce qu'ils avaient acquis par leur courage. Et c'est la fermeté dans leurs conseils, bien plus que le bonheur des armes, qui leur a valu tant de gloire. Pour eux, en effet, la république était une ; elle était le centre de tous les intérêts, et il n'y avait de ligues que contre l'ennemi ; et, si chacun déployait toutes les facultés de l'esprit et du corps, c'était pour la patrie, et non pour son ambition personnelle.

Aujourd'hui, au contraire, les nobles, vaincus par l'indolence et la lâcheté, ne connaissent ni les fatigues, ni l'ennemi, ni la guerre ; ils forment dans l'État une faction compacte, armée, qui gouverne avec insolence toutes les nations. Aussi le sénat, dont la sagesse faisait autrefois le soutien de la république en ses dangers ; opprimé désormais, flotte çà et là, poussé par le caprice d'autrui, décrétant aujourd'hui une chose, demain tout le contraire : c'est au gré de la haine et de l'arrogance de ceux qui dominent qu'il prononce qu'une chose est utile ou nuisible à l'intérêt public.

XI. Si tous les sénateurs avaient une égale liberté, et leurs délibérations moins de publicité, le gouvernement de l'État aurait plus de force, et la noblesse moins d'influence. Mais, puisqu'il est difficile de ramener au même niveau le crédit de tous (les uns ayant, grâce au mérite de leurs ancêtres, hérité de la gloire, de l'illustration, d'une nombreuse clientèle, et les autres n'étant pour la plupart qu'une multitude arrivée de la veille), faites que les votes de ces derniers ne soient plus dictés par la crainte : chacun, dès lors, protégé par le secret, fera prévaloir sur la puissance d'autrui son opinion individuelle. Bons et méchants, braves et lâches, tous désirent également la liberté ; mais, dans leur aveuglement, la plupart des hommes l'abandonnent par crainte, et, sans attendre l'issue d'un combat incertain, sont assez lâches pour se soumettre d'avance aux chances de la défaite.

Il est donc, selon moi, deux moyens de donner de la force au sénat : c'est d'augmenter le nombre de ses membres (23), et d'y établir le vote par

scrutin secret (24). Le scrutin sera une sauvegarde à l'abri de laquelle les esprits oseront voter avec plus de liberté ; dans l'augmentation du nombre de ses membres, ce corps trouvera plus de force et d'action. En effet, depuis ces derniers temps, les sénateurs sont, les uns astreints à siéger dans les tribunaux, les autres distraits par leurs propres affaires ou par celles de leurs amis ; ils n'assistent presque plus aux délibérations publiques : il est vrai qu'ils en sont écartés moins par ces occupations que par l'insolence d'une faction tyrannique. Quelques nobles, avec un petit nombre d'auxiliaires de leur faction, pris dans les familles sénatoriales, sont maîtres d'approuver, de rejeter, de décréter, de tout faire enfin au gré de leur caprice. Mais, dès que le nombre des sénateurs aura été augmenté, et que les votes seront émis au scrutin secret, il faudra bien qu'ils laissent là leur orgueil, quand ils se verront contraints de fléchir devant ceux que naguère ils dominaient avec tant d'arrogance.

XII. Peut-être, général, après avoir lu cette lettre, demanderez-vous à quel nombre je voudrais porter les membres du sénat ; comment j'y répartirais les fonctions nombreuses et variées qui lui sont attribuées ; et, puisque je propose de confier l'administration de la justice à tous ceux de la première classe, quelle serait la limite des différentes juridictions, le nombre des magistrats pour chaque espèce.

Il ne m'eût pas été difficile d'entrer dans ces détails ; mais j'ai cru devoir d'abord m'occuper du plan général, et vous en montrer la convenance : si vous le prenez pour point de départ, le reste marchera de soi-même. Je veux sans doute que mes vues soient sages, utiles surtout ; car plus elles produiront d'heureux résultats, plus j'en recueillerai de gloire ; mais je désire bien plus fortement que, au plus tôt et par tous les moyens possibles, on vienne au secours de la chose publique. La liberté m'est plus chère que la gloire, et je vous prie, général, je vous conjure, par cette immortelle conquête des Gaules, de ne pas laisser le grand et invincible empire romain tomber de vétusté, s'anéantir par la fureur de nos discordes.

Ah ! sans doute, si ce malheur arrive, votre esprit ne trouvera plus, ni le jour ni la nuit, un seul instant de repos : tourmenté d'insomnie, furieux, hors de vous, on vous verra frappé d'un funeste égarement. Car je tiens pour vrai que l'œil de la Divinité est ouvert sur les actions de tous les mortels ; qu'il

n’en est aucune, bonne ou mauvaise, dont il ne soit tenu compte ; et que, suivant la loi invariable de la nature, les bons et les méchants reçoivent un jour chacun leur récompense. Quelquefois ce prix peut être tardif ; mais chacun peut déjà, dans sa conscience, lire ce qui lui est réservé.

XIII. Si la patrie, si les auteurs de vos jours, pouvaient prendre la parole, voici ce qu’ils vous diraient : « O César ! nous les plus vaillants des hommes, nous t’avons fait naître dans la première des villes pour être notre gloire, notre appui, la terreur des ennemis. Ce que nous avons acquis au prix de mille travaux, de mille dangers, nous te l’avons confié dès ta naissance avec la vie : une patrie grande aux yeux de l’univers, et, dans cette patrie, une origine, une famille illustre ; avec cela de grands talents, une fortune digne de ton rang ; enfin tout ce qui honore dans la paix et récompense dans la guerre. Pour prix de si grands bienfaits, nous ne te demandons aucun crime, aucune bassesse, mais de relever la liberté détruite : accomplis cette tâche, et la gloire due à ton courage se propagera parmi les nations. Car, aujourd’hui, malgré tes belles actions dans la paix et dans la guerre, ta renommée cependant est encore égalée par celle de plusieurs vaillants capitaines ; mais, si à ta patrie sur le penchant de sa ruine tu rends et tout l’éclat de son nom et toute l’étendue de sa puissance, qui, dans l’univers, sera plus illustre, plus grand que toi ? Si, en effet, par son état de consomption ou par les coups du sort, cet empire venait à succomber, qui peut douter qu’aussitôt le monde entier ne fût livré à la désolation, à la guerre, au carnage ? Mais si, animé d’une généreuse inspiration, tu assures le repos de ta patrie, de ta famille, dès lors, restaurateur de la chose publique, tu effaceras, de l’aveu de tous, la gloire de tous les mortels, et ta mort seule pourra ajouter à l’éclat de ta vie. Ici-bas, en effet, exposés quelquefois aux coups du sort, nous le sommes souvent aux attaques de l’envie ; mais, avons-nous payé le tribut à la nature, l’envie se tait, la vertu s’élève et brille de jour en jour d’un nouvel éclat. »

Telles sont, général, les vues qui m’ont paru utiles et convenables à vos intérêts ; je vous les ai indiquées le plus brièvement que j’ai pu. Au reste, quel que soit le plan que vous adoptiez, je prie les dieux immortels qu’il tourne à votre avantage et à celui de la république.

SECONDE LETTRE.

I. C'était autrefois une vérité reçue, que la fortune était la dispensatrice des royaumes, de la puissance et de tous les biens que convoitent si avidement les mortels ; et, en effet, ces dons étaient souvent départis, comme par caprice, à des sujets indignes et entre les mains desquels ils ne tardaient pas à déchoir. Mais l'expérience a démontré combien Appius a eu raison de dire dans ses vers (25) : « Chacun est l'artisan de sa fortune ». Et cela est encore plus vrai de vous, César, qui avez tellement surpassé les autres hommes, qu'on se lasse plus tôt de louer vos actions que vous d'en faire qui soient dignes d'éloges. Mais, comme les ouvrages de l'art, les biens conquis par la vertu doivent être conservés avec le plus grand soin, de peur que la négligence n'en laisse ternir l'éclat, ou n'en précipite la ruine. En effet, qui volontairement cède à un autre l'autorité ? et, quelle que soit la bonté, la clémence de celui qui a le pouvoir, on le redoute cependant, parce qu'il peut, s'il le veut, être méchant. Cela vient de ce que la plupart des hommes revêtus de la puissance en usent mal, et pensent qu'elle sera d'autant plus assurée, que ceux qui leur sont soumis seront plus corrompus (26).

Mais vous devez, au contraire, puisque chez vous la bonté s'allie à la fermeté, faire en sorte de n'avoir à commander qu'aux hommes les plus vertueux : car pire on est, et plus impatiemment souffre-t-on un chef.

Mais il vous est plus difficile qu'à aucun de ceux qui vous ont précédé de régler l'usage que vous avez à faire de votre victoire. La guerre avec vous a été plus douce que la paix avec eux : d'un autre côté, les vainqueurs veulent des dépouilles, et les vaincus sont des citoyens. C'est entre ces deux écueils qu'il vous faut naviguer, et assurer pour l'avenir le repos de la république, non seulement par la force des armes, qui la protégera contre ses ennemis, mais, ce qui est bien plus important, bien plus difficile, par des institutions, heureux fruits de la paix.

Cet état de choses semble appeler tous les citoyens, quel que soit le degré de leurs lumières, à énoncer les avis qui leur semblent les plus salutaires. Pour ma part, je pense que de la manière dont vous userez de la victoire dépend tout notre avenir.

II. Mais quels seront, pour l'accomplissement de cette tâche, les moyens les meilleurs, les plus faciles ? Je vais, à ce sujet, vous exposer en peu de mots ma pensée. Vous avez, général, eu la guerre contre un homme illustre, puissant, et qui devait plus à la fortune qu'à son habileté : parmi ceux qui l'ont suivi, un petit nombre sont devenus vos ennemis par suite des torts qu'ils s'étaient donnés envers vous (27) ; d'autres ont été entraînés par les liens du sang ou de l'amitié. Car il n'a fait part à personne de sa puissance ; et, en effet, s'il eût pu en souffrir le partage (28), le monde ne serait pas ébranlé par la guerre. Le reste, tourbe vulgaire, par imitation plutôt que par choix (29), a suivi comme le plus sage l'exemple de ceux qui marchaient devant.

Dans le même temps, sur la foi de vos détracteurs, des hommes tout souillés d'opprobre et de débauche, espérant que l'État allait leur être livré, accoururent dans votre camp, et menacèrent ouvertement les citoyens paisibles de la mort, du pillage, enfin de toutes les violences qu'inspirait la corruption de leur âme. Une grande partie d'entre eux, voyant que vous ne réalisiez point de telles espérances, et que vous ne traitiez point les citoyens en ennemis, se séparèrent de vous : il n'en est resté qu'un petit nombre qui ont trouvé dans votre camp plus de tranquillité que dans Rome, tant la foule des créanciers les assiégeait. Mais c'est une chose qui fait frémir que de dire le nombre et l'importance des citoyens qui, par les mêmes motifs, ont ensuite passé du côté de Pompée ; et ce fut là, pendant tout le temps de la guerre, l'asile sacré et inviolable où se réfugièrent tous les débiteurs.

III. Maintenant donc que la victoire vous rend l'arbitre de la guerre et de la paix, pour mettre fin à l'une en bon citoyen, et fonder l'autre sur une justice exacte et sur des bases durables, c'est en vous le premier, en vous qui devez concilier tant d'intérêts, que vous en trouverez les moyens les plus efficaces. Quant à moi, toute domination cruelle me semble plus terrible que durable : nul ne peut être à craindre pour beaucoup, que beaucoup ne soient à craindre pour lui. Sa vie me semble une guerre continuelle et incertaine, puisque, sans cesse attaqué de front, par derrière et sur les flancs, il n'est jamais exempt de danger ni d'inquiétude. A ceux, au contraire, dont la bonté et la clémence ont tempéré le pouvoir, tout est prospère et favorable, et dans leurs ennemis mêmes ils trouvent plus de bienveillance que d'autres chez des concitoyens.

Mais me reprocherait-on de vouloir, par de tels conseils, énerver votre victoire, et me montrer trop favorable aux vaincus, parce que je demande pour des concitoyens ce que, nos ancêtres et nous, nous avons souvent accordé à des peuples étrangers, nos ennemis naturels ; parce que je ne veux pas que chez nous, comme chez les Barbares, le meurtre soit expié par le meurtre, et le sang par le sang.

IV. A-t-on oublié les reproches qu'on faisait, peu de temps avant cette guerre, à Cn. Pompée et à sa victoire pour la cause de Sylla ? A t-on oublié Domitius (30), Carbon, Brutus, et tant d'autres Romains comme eux désarmés, suppliants, indignement égorgés hors du champ de bataille et contre les lois de la guerre ? Peut-on oublier enfin tant de citoyens renfermés dans un édifice public (31), et, là, immolés comme un vil bétail ? Hélas ! ces massacres clandestins de citoyens, ces meurtres inopinés des pères et des fils dans les bras les uns des autres, cette dispersion des femmes et des enfants, cette destruction de familles entières, que tout cela, avant votre victoire, nous paraissait affreux et cruel ! Et voilà les excès auxquels ces hommes vous engagent ! A leur sens, la guerre a eu sans doute pour objet de décider si l'injustice se commettrait au nom de Pompée ou de César : l'État doit être envahi, et non reconstitué par vous ; et des soldats émérites, après les plus longs, les plus glorieux services, n'auront porté les armes contre leurs pères, leurs frères et leurs enfants (32), qu'afin que les hommes les plus dépravés trouvent dans les malheurs publics de quoi fournir à leur gloutonnerie et à leur insatiable lubricité, flétrissent votre victoire d'un tel opprobre, et souillent de leurs vices la gloire des braves.

Vous n'ignorez pas, je pense, quelle a été la conduite et la retenue de chacun d'eux, lors même que la victoire était incertaine ; comment, au milieu des travaux de la guerre, plusieurs se livraient à des orgies ou à des prostituées : chose impardonnable à leur âge, même pendant le loisir de la paix. Mais en voilà assez sur la guerre.

V. Quant à l'affermissement de la paix, qui est votre but et celui de tous les vôtres, commencez, je vous prie, par examiner à fond combien cet objet est important, afin que, distinguant les inconvénients d'avec les avantages, vous arriviez, par un large chemin, au véritable but. Je pense, puisque tout ce qui a commencé doit finir, qu'au temps marqué pour la ruine de Rome

les citoyens en viendront aux mains avec les citoyens ; qu'ainsi fatigués, épuisés, ils seront la proie de quelque roi, de quelque nation (33) : autrement, le monde entier ni tous les peuples conjurés ne pourraient ébranler, encore moins renverser cet empire. Il faut donc consolider tous les éléments d'union et bannir les maux de la discorde.

Vous aurez atteint ce double but, si vous arrêtez la licence des profusions et des rapines (34), non point en rappelant d'antiques institutions (35) que nos mœurs corrompues rendent pour nous depuis longtemps ridicules, mais en faisant du patrimoine de chacun la limite invariable de sa dépense : car il est passé en usage chez nos jeunes gens de commencer par dissiper leur bien et celui des autres ; pour vertu suprême, ils excellent à ne rien refuser à leurs passions et à quiconque les sollicite, traitant de bassesse la pudeur et l'économie. Aussi à peine ces esprits ardents, engagés dans une mauvaise route, voient-ils manquer leurs ressources ordinaires, qu'ils se portent avec violence, tantôt contre nos alliés, tantôt contre les citoyens, renversent l'ordre établi, et font leur fortune aux dépens de celle de l'État.

Il est donc urgent d'abolir l'usure pour l'avenir (36), afin que chacun remette de l'ordre dans ses affaires. Voilà le vrai remède et le plus simple : par là les magistrats n'exerceront plus pour leurs créanciers, mais pour le peuple, et ils mettront leur grandeur d'âme à enrichir, et non à dépouiller la république.

VI. Je sais combien cette obligation sera d'abord pénible, surtout à ceux qui s'attendaient à trouver dans la victoire toute liberté, toute licence, et non de nouvelles entraves ; mais, si vous consultez leur intérêt plutôt que leur passion, vous leur assurerez, ainsi qu'à nous et à nos alliés, une paix solide. Si la jeunesse conserve les mêmes goûts, les mêmes mœurs, certes votre gloire si pure s'anéantira bientôt avec la république. En un mot, c'est pour la paix que l'homme prévoyant fait la guerre (37) ; c'est dans l'espoir du repos qu'il affronte tant de travaux, et cette paix, si vous ne la rendez inébranlable, qu'importe que vous soyez vainqueur ou vaincu ?

Ainsi donc, César, au nom des dieux, prenez en main le timon de l'État ; surmontez, avec votre courage ordinaire, tous les obstacles : car, si vous ne portez remède à nos maux, il n'en faut attendre de personne. Et ce ne sont point des châtiments rigoureux, des sentences cruelles, que l'on vous

demande : choses qui déciment les populations sans les réformer ; mais on veut que vous préserviez la jeunesse du dérèglement des mœurs et des passions dangereuses.

La véritable clémence consiste à faire en sorte que les citoyens ne s'exposent point à un juste exil, à les préserver des folies et des trompeuses voluptés, à asseoir la paix et la concorde sur des bases solides, et non point à condescendre à des actions houleuses, à tolérer les délits, pour acheter la satisfaction du moment au prix d'un malheur prochain.

VII. Mon esprit se rassure, je l'avoue, par le motif même qui effraye les autres : je veux dire par la grandeur de la tâche qui vous est confiée, le soin de pacifier à la fois et les terres et les mers. Un génie tel que le vôtre est peu fait pour descendre à de minces détails : les grands succès sont pour les grands travaux.

Il vous faut donc pourvoir à ce que le peuple, que corrompent les largesses (38) et les distributions de blé, ait des travaux qui l'occupent et qui le détournent de faire le malheur public ; il faut que la jeunesse prenne le goût du devoir et de l'activité, et non des folles dépenses et des richesses. Ce but sera atteint si vous faites perdre à l'argent, le plus dangereux des fléaux, ses applications et son influence.

Souvent, en effet, en réfléchissant sur les moyens par lesquels les hommes les plus illustres avaient fondé leur élévation, en recherchant comment les peuples et les nations s'étaient agrandis par la capacité des chefs, quelle cause enfin avait amené la chute des royaumes et des empires les plus puissants, j'ai constamment reconnu les mêmes vices et les mêmes vertus : chez les vainqueurs, le mépris des richesses ; chez les vaincus, la cupidité. Il est impossible, en effet, de s'élever à rien de grand, et un mortel ne peut approcher des dieux, s'il ne fait taire la cupidité et les appétits des sens, et ne condescend aux affections de l'âme, non pour la flatter, pour lui céder en tous ses désirs et pour l'amollir par une fatale indulgence ; mais pour la tenir continuellement exercée au travail, à la patience, aux saines maximes et aux actions courageuses.

VIII. En effet, élever un palais ou une maison de plaisance, l'embellir de statues, de tapis et de mille autres chefs-d'œuvre ; faire que tout y soit plus

digne des regards que soi-même, ce n'est pas s'honorer par ses richesses, c'est les déshonorer par soi. Quant à ceux qui, deux fois le jour (39), se gorgent de nourriture, qui ne savent reposer la nuit qu'entre les bras d'une concubine, dès qu'ils ont avili dans l'esclavage cette âme faite pour commander, vainement ensuite ils veulent, dans cet état d'incapacité et d'épuisement, trouver en elle les puissances d'une faculté exercée : leur nullité ruine presque tous leurs desseins, et les perd eux-mêmes. Mais ces maux et tous les autres disparaîtront dès que l'argent ne sera plus en honneur, dès que les magistratures et les autres objets de l'ambition des hommes cesseront de se vendre.

Il faut aussi pourvoir à la sûreté de l'Italie et à celle des provinces ; le moyen n'est pas difficile à trouver : car ce sont encore ces mêmes hommes qui portent partout la dévastation, abandonnant leurs demeures et s'emparant par violence de celles des autres. Empêchez aussi, ce qui a lieu encore, que le service militaire ne soit injustement ou inégalement réparti ; car les uns servent pendant trente ans, et les autres point du tout. Et que le blé, qui jusqu'à présent a été la récompense de la fainéantise, soit distribué dans nos colonies et dans nos villes municipales aux vétérans rentrés dans leurs foyers après avoir accompli leur temps de service.

Je vous ai exposé aussi brièvement que possible ce que j'ai cru nécessaire à la république et glorieux pour vous. Il me semble à propos aussi de dire un mot de mes motifs. La plupart des hommes jugent ou se piquent de juger avec assez de sagacité ; et, en effet, pour reprendre les actions ou les paroles d'autrui, tous ont l'esprit merveilleusement éveillé ; ils croient ne jamais parler assez haut ni assez vivement pour manifester leur pensée. J'ai cédé à ce penchant, et je ne m'en repens point : je regretterais davantage d'avoir gardé le silence. En effet, que vous tendiez au but par cette voie ou par une meilleure, j'aurai toujours parlé, j'aurai tenté de vous servir selon mes faibles lumières. Il ne me reste plus qu'à prier les dieux immortels d'approuver vos plans et de les faire réussir.

FIN DES LETTRES A C. CÉSAR.

NOTES
DES LETTRES A C. CÉSAR.

---

(1). · · · · · · Je sais combien il est difficile.

Tacite a dit (*Hist*, liv. I, ch. XV) : *Suadere principi quod oporteat, multi laboris*.

(2). · · · · · · Tournent à bien.

Cicéron dans une de ses lettres à Atticus : *Eventum non virtus, sed fortuna moderatur : omnium rerum incerti sunt exitus : multa male consulta, quum adversarios inconsultiores nacta sunt, felicem eventum habuerunt.*

(3). · · · · · · Presque toutes les choses humaines.

Déjà Salluste a dit, dans la *Guerre de Jugurtha* (ch. III) : *Fortuna* pleraque rerum humanarum regit *; et dans sa* Catilinaire *(ch. VIII) : Fortuna in omni re dominatur ; ea res cunctas ex lubidine magis, quam ex vero celebrat obscuratque*.

(4). · · · · · · Qu'au sein de la prospérité.

Claudien a dit de Stilicon (liv. I, v. 283) :

..... Nil fessa remisit
Officii virtus, contraque minantia fata
Pervigil, eventusque sibi latura secundos,
Major in adversis micuit.....

(5). · · · · · · Contre un consul malveillant.

C. Claudius Marcellus et L. Cornélius Lentulus Crus étaient consuls l'an de Rome 705 (avant J.-C. 50-49), année à laquelle se rapporte la date de cette

lettre, et tous deux ennemis de César : mais, selon de Brosses, il s'agit plus particulièrement de C. Marcellus ; M. Burnouf, au contraire, veut qu'il s'agisse de Lentulus, et il renvoie le lecteur aux *Commentaires de César sur la guerre civile*. Au surplus, ces deux consuls ne contribuèrent pas peu, par leur violence, à précipiter la guerre civile, et à donner une apparence de justice aux plaintes de l'agresseur.

(6). · · · · · Durant votre préture.

« La manière dont Salluste s'exprime ici semble en dire là-dessus plus que nous n'en savons. » (De Brosses.) En effet, Plutarque, dans la *Vie de César*, se borne à rappeler que la préture de César n'apporta aucun trouble dans l'état ; mais, dans la *Vie de Caton*, il se contredit lui-même, en nous apprenant que César s'était ligué avec un tribun factieux, Metellus Nepos, qui voulut emporter par la violence une loi subversive de la liberté publique ; elle avait pour objet de rappeler à Rome Pompée avec son armée, pour opérer la réforme de l'État. Caton s'opposa, avec constance et au péril de sa vie, aux efforts de Metellus et de César, qui avaient aposté dans l'assemblée une troupe de gladiateurs et d'esclaves armés. Cette noble résistance rendit le courage au sénat, qui arma les consuls du pouvoir dictatorial. Suétone nous apprend que Metellus et César furent interdits tous deux des fonctions de leur charge. Metellus prit la fuite, et sortit de Rome. César y resta, se soumit au décret du sénat, renvoya ses licteurs, quitta la robe prétexte, et rentra dans la vie privée ; il se refusa même aux offres de la multitude, qui voulait employer la force pour le réintégrer dans ses fonctions. Cette modération désarma le sénat, et, à la sollicitation de Caton lui-même, on rendit à César et à Metellus l'exercice de leur magistrature.

(7). · · · · · Son premier tort.

Salluste parle bien sévèrement du troisième consulat de Pompée, lequel mérite des éloges sous plusieurs rapports : il porta une loi très-sévère sur la brigue, rétablit l'ordre dans Rome, et fit respecter les lois. Cicéron, dans une lettre à Atticus, traite de divin ce consulat ; mais on sait qu'il manque presque toujours de mesure, soit dans le blâme, soit dans l'éloge.

(8). · · · · · · Dans la servitude.

« Ce prétendu asservissement du peuple, dit Dureau de Lamalle, n'était autre chose que le silence imposé à des cris factieux et le retranchement du salaire infâme par lequel des candidats cupides et ambitieux soudoyaient une vile plèbe, vendue à tout ce qui l'achetait. »

(9). · · · · · · L. Sylla.

« La manière dont Salluste s'exprime au sujet de Sylla, semble, d'autant plus extraordinaire, dit un traducteur, que César, parent de Marius et presque proscrit lui-même par le dictateur, ne devait pas être flatté d'entendre diminuer l'horreur due à ses crimes. Mais il importait davantage de flétrir toute la faction patricienne ; et, d'ailleurs, c'était servir l'homme qui voulait arriver au pouvoir de Sylla que de faire envisager une telle domination, non moins funeste et non moins sanguinaire que celle des sénateurs. Salluste s'exprime bien autrement dans la seconde épître, où, comparant à Sylla Pompée qui le servit, il inspire l'indignation la plus vive pour les forfaits de tous deux : c'est qu'à cette époque on avait combattu non pour la patrie, mais pour l'élévation de Pompée ou de César. César était vainqueur : il fallait rendre odieux Sylla, et surtout Pompée. En rappelant aux Romains ce qu'ils avaient souffert de l'un, ce qu'ils eussent eu à souffrir de l'autre, on les excitait à bénir, à adorer la clémence de César victorieux. »

(10). · · · · · · Pour dépouiller les uns de leur dignité.

Salluste parle ici de la censure d'Appius Claudius, qui flétrit un certain nombre de sénateurs et de chevaliers romains. La plupart de ces flétrissures étaient méritées : malheureusement elles étaient infligées par un homme décrié, et qui, peu de temps avant sa censure, impliqué dans deux accusations, n'avait dû son salut qu'au crédit de Pompée, et non point à son innocence. Salluste fut une des victimes de la sévérité d'Appius. *Inde iræ*, s'écrie M. Burnouf. Dureau de Lamalle n'hésite point à blâmer ce censeur : « Quelques galanteries avec des dames romaines, dit-il, vice malheureusement trop commun dans ces temps de dépravation, n'étaient

point alors un tort assez grave pour attirer à un homme tel que Salluste uns flétrissure aussi humiliante. »

(11). · · · · · · Les autres du droit de citoyen.

Dans le troisième consulat de Pompée, Hypséus et Scaurus, convaincus de brigue ; Q. Pompeius et Plancus Bursa, tribuns séditieux, coupables de violences pendant les troubles qui précédèrent et suivirent le meurtre de Clodius ; Sextus Clodius, qui avait mis le feu à la curie Hostilia, et quelques autres citoyens, avaient été condamnés à l'exil, qui emportait la dégradation civique. La plupart embrassèrent plus tard le parti de César, et rentrèrent à sa suite dans Rome.

(12). · · · · · · Chassés peu à peu de leur patrimoine.

La même idée se trouve reproduite dans la *Guerre de Jugurtha* (ch. XLI) : *Interea parentes… sedibus pellebantur*.

(13). · · · · · · A se désorganiser.

Dans la *Guerre de Jugurtha*, même chapitre : *Plebis vis, soluta atque dispersa in multitudine, minus poterat*.

(14). · · · · · · Dans les colonies.

La plupart des conseils que Salluste donne ici sur la formation des colonies, sur l'augmentation du sénat, furent suivis par César, à son retour à Rome. Suétone (ch. XLII) nous apprend que César distribua quatre-vingt mille citoyens dans les colonies d'outre-mer.

(15). · · · · · · M . Livius Drusus.

Tribun du peuple l'an de Rome 665 (92-91 av. J.-C.), se ligua avec le sénat pour détruire la loi des Gracques, qui avait ôté l'autorité judiciaire au sénat pour la donner aux chevaliers romains. Afin de faire passer sa loi, qui

éprouvait une grande opposition, il essaya de gagner, d'un côté, le peuple par des distributions de terres et de blé, et par l'établissement de colonies ; de l'autre, les peuples de l'Italie, en leur conférant à tous le droit de cité ; enfin, pour indemniser les chevaliers, il proposait de porter à six cents le nombre des sénateurs, dont la moitié serait choisie dans l'ordre équestre. Drusus trouva ainsi moyen de mécontenter à la fois les chevaliers, en leur ôtant le pouvoir judiciaire ; le sénat, en avilissant sa dignité par l'introduction simultanée de trois cents membres ; enfin le peuple romain, en lui assimilant les alliés. Aussi Livius ne fit-il que ranimer le feu des séditions, dont les Gracques avaient été victimes ; il fut assassiné par les patriciens, et sa mort fut suivie de la guerre Sociale. LVIII *Epitome*, lib. LXXI ; Florus, lib. III, c. XVIII ; Val. Max., lib. IX, c. v, n° 2 ; Aurel. Victor, *de Vir. illustr*. ; Cicero, *pro Cluentio*, LVI ; enfin une notice très-détaillée du président De Brosses, t, III, p. 265 et suiv. de son *Salluste*.)

(16). · · · · · · Et, si vous la retranchez.

· · · · · · · · Tanto major famæ sitis est, quam
Virtutis ! quis enim virlutem amplectitur ipsam,
Præmia si tollas ? · · · · · · · · · · · · · · ·

Joven., sat. X, v. 140.

(17). · · · · · · Devenus ainsi égaux en honneur.

César ne suivit pas entièrement, à cet égard, les conseils de Salluste : Suétone nous apprend qu'il n'attribua la judicature qu'aux sénateurs et aux chevaliers, à l'exclusion des tribuns du trésor, qui tenaient à la classe plébéienne. Dion Cassius atteste le même fait.

(18). · · · · · · M. Bibulus.

Ici Salluste traite avec tout le dénigrement de l'esprit de parti ce consul, qui peut avoir été un homme médiocre, mais qui fut un bon citoyen. Toujours sacrifié à César, il fut avec lui édile curule, et César retira seul de la popularité des jeux qu'ils donnèrent à frais communs. Ils furent ensuite

préteurs ensemble ; puis enfin consuls. Sous leur consulat César proposa une loi agraire. Bibulus, avec Caton, s'y opposa au péril de sa vie ; il ne put empêcher que la loi ne passât. Bibulus se renferma dès-lors dans sa maison, déclarant jours fériés tous ceux de son consulat : mais lui seul les observa, et César ne tint aucun compte de son absence. (*Voyez*, sur ce personnage, Plutarque, *Vie de César* ; Appien, *de la Guerre civile* ; Dion Cassius, liv. XXXVIII ; Velleius Paterculus, liv. II, etc.)

(19). · · · · · · L. Domitius.

L. Domitius, surnommé *Ahenobarbus*, trisaïeul de l'empereur Néron, fut consul avec Appius Claudius Pulcher l'an de Rome 700. Ennemi acharné de César, il fut tué dans la déroute de Pharsale. M. Burnouf fait observer avec beaucoup de justesse que la mention qui est faite ici de L. Domitius est encore une preuve que cette lettre fut écrite avant la bataille de Pharsale.

(20). · · · · · · M. Caton.

« Dans ce portrait de Caton, dit M. Salverte, l'odieuse partialité ne peut flétrir absolument le plus vertueux des hommes ; Salluste est forcé de reconnaître sa prudence et son éloquence. Les qualités qu'il lui refuse, la vertu, la vigilance, l'habitude du travail, appartenaient si éminemment à Caton, qu'une telle imputation ne déshonore que son auteur. À cette image mensongère opposez le parallèle de César et de Caton tracé par la même main (*Catil*., ch. liv), et que termine ce trait profond plus honorable qu'un long panégyrique : Il aimait mieux être vertueux que de le paraître. »

(21). · · · · · · L. Postumius.

Personnage inconnu. — *M. Favonus* : c'était un homme de bien, plein d'énergie, grand admirateur de Caton, dont il copiait jusqu'aux ridicules. Il fut fidèle à la cause de la république ; mais il ne trempa point dans la mort de César. Fait prisonnier à la seconde bataille de Philippes, il fut tué par ordre d'Octave. (*Voyez* Plutarque, *Vie de Caton d'Utique*, *Vie de Brutus*, *Vie de Pompée* ; Dion Cassius, liv. XLVII ; Valère-Max., liv. VI, c. ii, n° 7.)

(22). · · · · · · D’une plus grande vigueur.

Ce passage rappelle ce que Salluste a dit de lui-même au quatrième chapitre de la *Catilinaire*.

(23). · · · · · · C’est d’augmenter le nombre de ses membres.

C’est ce que fit César ; il porta jusqu’à neuf cents le nombre des sénateurs, et y introduisit même des étrangers, ce qui donna lieu à cette affiche assez plaisante : « Avis important : on est prié de ne pas indiquer aux nouveaux sénateurs le chemin du sénat. »

(24). · · · · · · Le vote par scrutin secret.

Dion Cassius nous apprend que Mécène donna le même conseil à Auguste.

(25). · · · · · · Combien Appius a eu raison de dire dans ses vers.

On voit, dans les *Tusculanes* de Cicéron (liv. IV), qu’Appius Claudius l’aveugle avait écrit des maximes dans le goût des vers dorés de Pythagore. Les grammairiens Festus et Priscien en citent quelques fragments.

(26). · · · · · · Seront plus corrompus.

Salluste exprime la même pensée dans la *Guerre de Catilina*, (ch. vii) : *Regibus boni quam mali suspectiores sunt, semperque his aliena virtus formidolosa est*.

Intimide et corromps : c’est ainsi que l’on règne,

dit Tibère dans la tragédie de ce nom, par Chénier (acte I, sc. iv).

(27). · · · · · · Des torts qu’ils s’étaient donnés envers vous.

Les personnes dont il est ici question sont, suivant le président de Brosses, les principaux de la noblesse et des consulaires, tels que Marcellus,

Domitius, Lentulus, Metellus Scipion, Caton et Cicéron.

(28). · · · · · · S’il eût pu en souffrir le partage.

Lucain a dit :

Nec quemquam jam ferre potest, Cæsarve priorem,
Pompeuusve parem · · · · · · · · · · · · · · ·

Pharsaliæ, lib. I, v. 125.

et Florus (liv. IV, ch. ii) : *Nec hic ferebat parem, nec ille superiorem*.

(29). · · · · · · Par imitation plutôt que par choix.

Plutarque rapporte que Caton l’Ancien comparait le peuple romain à un troupeau de bétail, qui suit machinalement celui qui marche le premier. Ce qu’il y a de singulier, c’est que Cicéron lui-même ne parle pas autrement de sa propre conduite dans la circonstance dont Salluste fait mention ici. Il écrit à Atticus : « Qu’allons-nous faire ? Ma foi, tout bonnement ce que fait le bétail : quand on le pousse, chaque bête s’en va comme elle voit aller les autres de son espèce ; le bœuf s’en va avec le gros bétail. De même je m’en irai avec les bons citoyens, avec les honnêtes gens, ou du moins avec ceux à qui l’ont veut bien donner ce nom. » (*Lett. à Attic.*, liv. VII, lettre {{rom|vii}.)

(30). · · · · · · A-t-on oublié Domitius, Carbon, Brutus ?

« C’est avec beaucoup de malice et de partialité, observe de Brosses, que Salluste, retraçant les horreurs des précédentes guerres civiles, affecte de ne nommer que les trois personnes tuées par ordre de Pompée. »

(31). · · · · · · Dans un édifice public.

C’était un grand bâtiment, dans le champ de Mars, destiné au logement des ambassadeurs étrangers. L’affreux massacre de six mille Romains, que

Salluste rappelle ici, eut lieu par ordre de Sylla.

(32). · · · · · · Et leurs enfants.

On trouve dans presque toutes les éditions : *Optumos et veterrumos omnium, adversum fratres parentesque, alii liberos urmis contendere*. Beauzée, regardant *alii* comme une faute de copiste, y a substitué *ac*, qui présente un sens complet et une construction lucide. M. Burnouf a admis cette correction, et je n'ai pas hésité à l'adopter, car on s'égare peu sur les pas d'un si bon guide.

(33). · · · · · · Ils seront la proie de quelque roi, de quelque nation.

Cette pensée se trouve heureusement exprimée dans une épître du chancelier de l'Hôpital au cardinal de Lorraine :

O cæcas hominum mentes ! dum mulua stulti
Pastores jurgia-exercent, lupus intrat ovile

(34). · · · · · · La licence des profusions et des rapines.

« C'est, dit Ruperti, prendre de haut et de loin les causes de discorde ; car, des profusions naît l'indigence, de l'indigence les rapines, des rapines les dissensions civiles. »

(35). · · · · · · D'antiques institutions.

Il s'agit ici des lois somptuaires Licinia, Didia, Fannia, Orchia, etc., qu'au rapport de Suétone (*Vie de J. César*, ch. xliii) Jules César remit en vigueur.

(36). · · · · · · D'abolir l'usure pour l'avenir.

On pressait beaucoup César d'éteindre entièrement, par un édit, les dettes des particuliers, comme cela s'était fait déjà plus d'une fois, et comme on s'y attendait encore : « car, dit le président de Brosses, c'était toujours une

des grandes espérances des gens dérangés, quand ils se jetaient dans la guerre civile. Il ne le voulut pas, mais il ordonna que les débiteurs seraient reçus à céder des fonds à leurs créanciers au prix, de leur acquisition, ou par estimation faite de leur valeur avant la guerre civile, c'est-à-dire au temps de la paix, en déduisant sur le capital de la créance les intérêts usuraires qui auraient été joints ou qu'ils auraient payés, ce qui fit à peu près une diminution d'un quart sur les capitaux. »

(37). · · · · · · Que l'homme prévoyant fait la guerre.

Cicéron a dit quelque part : *Ita bellum suscipiatur, ut nihil aliud quam pax quæsita videatur*.

Sénèque, dans *Hercule furieux :*

Pacem reduci velle victori expedit,
Victo necesse est · · · · · · · · · ·

(38). · · · · · · Le peuple que corrompent les largesses.

Cicéron a dit du peuple romain : *Illa concionalis hirudo ærarii, misera ac jejuna plebecula* (*ad Att*., lib. I, ep. xvi). Suétone nous apprend que César réduisit à cent cinquante mille individus le nombre de ceux qui avaient part aux largesses publiques, et qui, auparavant, s'élevait à trois cent vingt mille.

(39) · · · · · · Ceux qui deux fois le jour · · · · · ·

Cicéron (*Tuscul.*, liv. V, ch. XXXV) : *Bis in die saturum fieri, nec unquam pernoctare solum*, etc. Les Romains ne faisaient que deux repas : l'un très-léger dans le milieu de la journée, *prandium* ; l'autre plus copieux, le soir, *cæna*.

FIN DES NOTES DES LETTRES A C. CÉSAR.